

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vide-greniers – musée de l'Ardoise de Renazé

Date de l'événement : Dimanche 3 mai 2026

Lieu : musée de l'Ardoise – Renazé

1. Informations personnelles

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse :
.....
- Code postal : Ville :
- Téléphone :
- Email :

2. Informations sur l'emplacement

- Nombre de mètres souhaités :
-  Les véhicules sont interdits sur les emplacements

3. Tarifs

- Prix par mètre linéaire : 2 €
- Nombre de mètres réservés :
- **Total à régler : € (2 € x nombre de mètres)**

Mode de paiement :

(Tous les règlements seront effectués le jour du vide-greniers)

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque (à l'ordre de : Les Perreyeurs Mayennais)
- ☐ Carte bancaire

4. Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) :

- Déclare ne pas être commerçant(e) professionnel(le)
- Déclare vendre uniquement des objets personnels et usagés
- Certifie ne pas avoir participé à plus de 2 autres vide-greniers cette année

Fait à :

Le :

Signature :

Je reconnais avoir lu et approuvé le règlement du vide-greniers au moment de mon inscription.

5. Pièces à fournir

- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ Règlement

Renseignements et inscriptions :

Jeannine : 06 79 19 49 01

Corine : 06 75 15 05 21

Email : secretariatlesperreyeursmayennais@outlook.fr

Retour des bulletins d'inscription :

Les bulletins d'inscription doivent être renvoyés par mail ou déposés dans la boîte aux lettres du musée.

Règlement – Vide-Greniers

Association du musée de l'Ardoise de Renazé

1. Organisation

Le vide-greniers est organisé par l'Association du musée de l'Ardoise de Renazé le **3 mai à Renazé**.

L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription incomplète ou ne respectant pas le présent règlement.

2. Inscription

L'inscription est obligatoire via le formulaire ou la fiche prévue par l'association.

Elle devient définitive uniquement après validation par l'organisation et réception du paiement.

3. Tarifs

Le tarif est fixé à **2€ le mètre linéaire**.

Toute réservation commencée est due.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'exposant ou d'annulation de sa part.

4. Installation, emplacements et départ

- L'accueil des exposants se fera entre 6h30 et 7h30.
- Les emplacements seront attribués uniquement par les organisateurs.
- Les exposants devront respecter les consignes données à leur arrivée.
-  **Aucun véhicule ne sera accepté sur les stands ni sur les emplacements exposants pendant toute la durée du vide-greniers.**
- Les véhicules devront être retirés de la zone d'exposition après le déchargement et stationnés sur les parkings autorisés.
-  **Le départ des exposants se fera uniquement avec l'accord des organisateurs.**
Aucun départ anticipé ne sera autorisé sans validation.

5. Objets autorisés à la vente

- Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et d'occasion.
- Sont interdits à la vente : armes, animaux, produits dangereux, objets illicites, nourriture ou boissons non autorisées.
- L'organisation se réserve le droit de demander le retrait de tout objet non conforme.

6. Responsabilité

Chaque exposant est responsable de son stand, de ses biens et de ses ventes.

L'Association du musée de l'Ardoise de Renazé décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse ou accident survenu sur les stands.

7. Propreté et respect des lieux

Chaque exposant devra laisser son emplacement propre à la fin de la manifestation.

Les déchets devront être ramassés et déposés dans les zones prévues.

Le respect des autres exposants, des visiteurs et des organisateurs est obligatoire.

8. Sécurité

Les consignes de sécurité données par les organisateurs devront être respectées.

En cas de problème ou de danger, les exposants devront prévenir immédiatement l'organisation.

9. Acceptation du règlement

Je soussigné(e) : _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers organisé par l'Association du musée de l'Ardoise de Renazé et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature de l'exposant :

(Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)